

CPR-160412

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 12 avril 2016

Réunion du 18 avril 2016

13 h 30

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

Réunion du 12 avril 2016

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Marianne Cormier
Jean-Jacques Doucet
Pierrette Fortin
Izold Guihur
Matthieu LeBlanc

Marthe Robichaud
André Samson, président
Georges Semedo Cabral
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Shawn Beaulieu

Réunion du 18 avril 2016

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Shawn Beaulieu
Marianne Cormier
Jean-Jacques Doucet
Pierrette Fortin
Izold Guihur

Marthe Robichaud
André Samson, président
Georges Semedo Cabral
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Matthieu LeBlanc

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Correspondance de monsieur Jean Labelle, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, adressée à André Samson, président du Comité des programmes au sujet du dossier portant sur le projet de modification des programmes de Maîtrise en éducation (point 22 de l'ordre du jour).

Le Comité discute de la recevabilité de la correspondance. Le Comité est d'avis que monsieur Labelle a eu l'occasion de présenter ses arguments sur le dossier lors des assises du Conseil de la Faculté. Le Comité des programmes doit considérer la recommandation de la Faculté et ne peut donner suite à la correspondance de monsieur Labelle.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans l'étude des dossiers, les points 5.1 et 23 seront examinés en même temps.

R : 01-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-160310

Corrections :

- Page 4, point 5.1, enlever la deuxième puce.
- Page 10, point 18, première puce, il faut lire : « ... les raisons pour lesquelles l'on doit... ».

R : 02-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-160310 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration du programme B. Mus.-B. Éd. (doc. 44/15-16)

Le président présente les faits saillants du programme reconfiguré de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B.Éd.). Le programme de cinq ans compte 168 crédits, dont 153 crédits en formation fondamentale et 15 crédits en formation générale et cours au choix. Le président rappelle que selon la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, tout programme de formation des maîtres offert de manière concomitante à la formation disciplinaire et d'une durée de cinq ans doit être composé minimalement de 168 crédits. On note plusieurs changements au programme, dont la création d'un nouveau sigle MUED, de nouveaux cours en didactique de la musique, la création du cours EDDS4592 *Musique au secondaire* et autres. On rappelle également que les étudiantes et les étudiants doivent satisfaire les douze compétences professionnelles en enseignement et ce programme le permettra.

Le Comité note également que les conditions de maintien ont été modifiées et que le règlement particulier relatif aux exigences linguistiques a été réécrit.

Les points suivants sont soulevés :

- Dans le CPR-1, dans le tableau 1, cours EDUC5983, il faut lire : « Personne de l'enseignant ».
- La féminisation des textes n'est pas uniforme.
- Dans le CPR-2 et le CPR-10, dans les objectifs, il est préférable de lire : « vise à offrir une excellente formation » ou une phrase similaire qui rappelle l'excellence.
- Dans le CPR-2, enlever la note.

Le Comité est satisfait des modifications proposées. Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 03-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B. Éd.). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration du programme B. Mus.-B. Éd. (doc. 44/15-16)** (suite)**R : 04-CPR-160412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption du programme de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B. Éd), le Comité des programmes accepte la création du cours EDDS4592 Musique au secondaire. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDDS. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation**Dépôt des documents corrigés : Secrétariat général****Date limite pour le dépôt : 22 avril 2016**5.2 **Reconfiguration du programme B.E.P.-B. Éd. (doc. 50/15-16)**

Le président présente les modifications majeures apportées au programme B.E.P.-B. Éd. à la suite de la reconfiguration du programme. Il explique que le programme passe de 172 crédits à 168 crédits, que la condition d'admission passe de « B » à « C » et que de nombreux cours ont été créés, modifiés ou abolis. Aussi, deux nouveaux sigles seront créés, soit EPAP et MEPS.

Les points suivants sont soulevés :

- Plusieurs cours comptent 1 ou 2 crédits, ce qui va alourdir la gestion du programme.
- Au niveau des descriptions des cours, plusieurs cours ont des descriptions similaires.
- Les objectifs des nouveaux cours sont très bien rédigés.
- Pour certains nouveaux cours, qui ressemblent aux anciens, les préalables sont plus nombreux. Ceci pourrait avoir un impact sur les demandes de transfert des étudiantes et des étudiants en DSS. À ce titre, le Comité des programmes est d'avis que ceci enlève de la fluidité entre les deux programmes.

Modification mineure

- La banque de cours est composée de plusieurs sigles, soit KNEP, EPED et EPAP. Il serait préférable d'avoir trois banques de cours distinctes, soit un formulaire CPR-7 par banque de cours d'une discipline.

5.2 **Reconfiguration du programme B.E.P.-B. Éd. (doc. 50/15-16)** (suite)**R : 09-CPR-160412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.E.P.-B. Éd (Majeure en éducation physique), le Comité des programmes accepte la modification du cours KNEP1101 Introduction à la kinésiologie. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.E.P.-B. Éd (Majeure en éducation physique), le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :

Juillet 2016

KNEP2103 Croissance et développement; KNEP2104 Apprentissage moteur; MEPS1603 Éducation par le mouvement; MEPS1683 Gymnastique rythmique sportive; MEPS1713 Jeux; MEPS1763 Patinage et jeux sur glace; MEPS1833 Hockey sur gazon; MEPS1903 Activités physiques courantes; MEPS2663 Athlétisme II; MEPS2703 Natation II; MEPS3713 Sécurité aquatique;

Juillet 2017

KNEP3102 Activités physiques adaptées;

Juillet 2019

KNEP2523 Planification et évaluation; MEPS1653 Système d'entraînement I; MEPS1663 Athlétisme I; MEPS1673 Gymnastique éducative;

Juillet 2020

KNEP2513 Didactique de l'EPS; MEPS1703 Natation I; MEPS1723 Badminton; MEPS1743 Activités physiques d'hiver; MEPS1753 Tennis; MEPS1803 Basketball; MEPS1813 Handball olympique; MEPS1823 Hockey sur glace; MEPS1843 Soccer; MEPS1853 Volleyball; MEPS1873 Plein air vert II; MEPS2893 Système d'entraînement II;

Juillet 2021

MEPS1693 Danses; et MEPS1863 Plein air vert I. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160412

7.1 Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.Sc.-B. Éd. (concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les deuxièmes concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique) (doc. 40 et 40A/15-16)

Le Comité des programmes passe en revue les précisions apportées dans la lettre du 5 avril 2016 de la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation au sujet des dossiers. Le Comité est satisfait des explications, modifications et précisions.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 14-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de B.Sc.-B. Éd. (secondaire), concentrations en biologie, en chimie, en mathématiques, en physique ainsi que les deuxièmes concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

R : 15-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de B.Sc.-B. Éd. (secondaire), concentrations en biologie, en chimie, en mathématiques, en physique ainsi que les deuxièmes concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDDS3302 Didactique de l'informatique; EDDS3632 Didactique des sciences I; EDDS3642 Didactique des sc. intégrées; EDDS3842 Did. des mathématiques I; EDDS4632 Didactique des sciences II; et EDDS4842 Did. des mathématiques II. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

R : 16-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle EDDS. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

7.2 **Proposition de création d'une Mineure en éthique appliquée au département de philosophie (doc. 38/15-16)**

Aucun nouveau document.

7.3 **Demande d'exemption aux normes linguistiques du Conseil de la langue française (doc. 39/15-16)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160218**

8.1 **Projet de règlement 1.12, 8.11 et 10.7 – Encadrement des étudiantes et des étudiants en difficulté académique (doc. 32/15-16)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160114**

9.1 **(19) Abolition de certificats à la FSSSC (doc. 15/15-16)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(24) Modifications aux préalables des cours GEOG2803 et GEOG3443 (20/15-16)**

Aucun nouveau document.

9.3 **(27) Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston (doc. 23 et 23A/15-16)**

Le Comité des programmes examine les modifications apportées à la proposition relative au Diplôme en administration des affaires. Le Comité donne son aval à la proposition en notant l'importance du contingentement prévu. Le programme serait offert au Campus d'Edmundston à compter de septembre 2016. Le Comité soulève des modifications mineures à apporter aux documents :

- La lettre de Pierrette Fortin à André Samson doit être datée du 15 avril 2016.
- L'avant-dernier paragraphe de la lettre de Pierrette Fortin à André Samson doit être réécrit afin de prévoir un encouragement de compléter le programme à l'endroit qu'il a été commencé.
- Dans le CPR-2, dans les objectifs du programme, il faut remplacer Baccalauréat en commerce par Baccalauréat multidisciplinaire en administration des affaires.
- Dans le CPR-5, il faut enlever la parenthèse (Réservé au Campus de Shippagan) dans la description du cours.
- Dans le CPR-10, à l'OFG-1, il faut lire ADMN1000 au lieu de ADMN1100.

9.3 **(27) Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston (doc. 23 et 23A/15-16)** (suite)

R : 17-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au lieu où est offert le Diplôme en administration des affaires à compter du 1^{er} septembre 2016 étant entendu qu'il y a un contingentement de 8 étudiantes et étudiants en 1^{re} et 2^e années au campus d'Edmundston. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Campus de Shippagan, Campus d'Edmundston
Dépôt des documents corrigés : Secrétariat général
Date limite pour le dépôt : 22 avril 2016

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-151106

10.1 **(17) Renouvellement de la banque de cours OFG – HIST (doc. 8/15-16)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416

11.1 **(30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910

12.1 **(20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5I/14-15)**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

13.1 **(19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

14.1 (15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

15.1 (22) Programmes suspendus

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

16.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

17.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10, 10A et 10B/08-09)

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions/modifications indiquées dans le procès-verbal du 6 novembre 2015. Le Comité est satisfait du travail accompli et aucune autre modification ne s'avère nécessaire. Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R : 18-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux profils des programmes de Maîtrise en administration publique, de Maîtrise en administration publique – Juris Doctor, du Diplôme d'études supérieures en administration publique, du Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine, de la Maîtrise en gestion des services de santé, et du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATION AUX PRÉALABLES DE DEUX COURS À LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE (doc. 43/15-16)

R : 23-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux préalables des cours GCIV5550 Traitement des eaux et GCIV5450 Hydrogéologie. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

19. PROPOSITIONS D'ABOLITION ET DE CRÉATION DE COURS EN ARTS VISUELS (doc. 45/15-16)

Le Comité des programmes examine les modifications proposées au programme de baccalauréat en arts visuels. Essentiellement, il s'agit d'abolir et créer deux cours d'histoire de l'art. Les changements proposés sont essentiels afin d'améliorer la méthode d'enseignement des cours et remédier à la confusion qui existe entre les titres des cours. Le Comité donne son aval à la proposition, toutefois il soulève la modification mineure suivante :

- Dans le CPR-8, le cours ARVI2306 ne doit pas être en gras.

R : 24-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la création des cours ARVI3524 Histoire de l'art moderne et ARVI3525 Séminaire d'art contemporain. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

R : 25-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours ARVI3512 Séminaire de l'art moderne et ARVI3523 Théorie de l'art moderne. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

R : 26-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle ARVI. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

19. PROPOSITIONS D'ABOLITION ET DE CRÉATION DE COURS EN ARTS VISUELS (doc. 45/15-16) (suite)

R : 27-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une modification mineure, le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale ayant le sigle ARVI. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

R : 28-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en arts visuels. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

20. PROPOSITIONS DE CRÉATION DE LA MINEURE EN JOURNALISME ET DE LA MINEURE EN RELATIONS PUBLIQUES (doc. 46/15-16)

Le Comité des programmes examine la proposition de création de deux mineures à l'unité d'information-communication. La première est une mineure en journalisme et la seconde est une mineure en relations publiques. Le Comité note que la création des deux mineures entraîne des modifications aux préalables des cours existants.

Le Comité reconnaît que ces propositions découlent d'une recommandation du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs afin de répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants à temps complet et à temps partiel.

Le Comité note que l'Éducation permanente et les campus de Shippagan et d'Edmundston ne semblent pas avoir été consultés. Le Comité encourage la concertation.

Lors de la discussion, le Comité a noté que l'on note une multiplication de nouvelles mineures au cours des dernières années et qu'il n'y a aucune règle de connexité ou d'exclusivité qui accompagne ces initiatives. Le Comité note que la RVD va se pencher sur cette question.

Les points suivants sont soulevés :

- La mineure n'étant pas un programme en tant que tel, l'expression « programme de mineure » doit être supprimée partout dans les documents.
- La feuille de route (CPR-11b) ne contient pas suffisamment de lignes pour la formation fondamentale en troisième et quatrième années.

21. TRANSFERT EN BLOC DE CRÉDITS DU CCNB AU PROGRAMME DE MAJEURE EN CRIMINOLOGIE (doc. 47/15-16) (suite)

Le Comité reconnaît le souhait de vouloir faciliter les transferts entre collège et université. Le justificatif semble être, à la base, lié à une question de recrutement des étudiantes et des étudiants.

Les membres du Comité soulèvent les points suivants :

- L'impact de ces ententes sur les campus de Shippagan et d'Edmundston a-t-il été examiné?
- Les membres souhaitent obtenir plus d'information sur les moyens utilisés pour déterminer les équivalences de cours : comparaison de plans de cours, épreuves de contrôle, choix des cours, etc.
- Les membres souhaitent connaître les noms des personnes qui ont travaillé sur ce dossier, les fonctions de celles-ci au collège et à l'Université.
- Est-ce qu'il y a des règlements qui accompagnent ce type d'entente?

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

22. PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ÉDUCATION (doc. 48/15-16)

Le président présente les modifications majeures proposées aux programmes de Maîtrise en éducation. Essentiellement, la Faculté des sciences de l'éducation, avec l'aval de la Faculté des études supérieures et de la recherche, propose deux maîtrises distinctes, soit une maîtrise axée sur la recherche (avec thèse) (M.A.Éd.) et une maîtrise professionnelle (M.Éd.).

Maîtrise avec thèse (M.A.Éd.)

La nouvelle maîtrise (avec thèse) compte 36 crédits et prévoit une thèse de 21 crédits. La structure actuel du programme compte 45 crédits et contient trois mentions : *enseignement*, *enseignement ressource* et *administration scolaire*. La nouvelle structure ne prévoit pas trois mentions, mais plutôt la mention *éducation*.

Le Comité note que la nouvelle structure est semblable à celle de la University of New Brunswick, de l'Université d'Ottawa et de la University of Prince Edward Island. On note que les programmes de ces universités comptent 30 crédits. Le nouveau programme de Moncton compte 36 crédits.

Le Comité est d'avis qu'il faut s'arrimer avec les nouvelles tendances et demeurer compétitif.

22. PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ÉDUCATION (doc. 48/15-16) (suite)

Les modifications mineures suivantes devront être apportées aux formulaires :

- CPR-2, dans la directive « Choisir au moins 9 crédits parmi la liste suivante : », il faut enlever au moins.
- CPR-2, enlever le « ou » entre EDUC6222 et EDUC6233.

Maîtrise professionnelle (M.Éd)

La nouvelle maîtrise sans thèse compte 30 crédits de cours. La structure actuelle du programme compte 45 crédits et contient trois mentions : *enseignement*, *enseignement ressource* et *administration scolaire*. La nouvelle structure prévoit trois mentions également, mais un nouveau titre pour l'administration scolaire, soit administration de l'éducation.

Le Comité note l'argumentaire en soulignant que les changements proposés contribueront à améliorer la pertinence et la qualité de la maîtrise en éducation, tout en répondant aux besoins de perfectionnement professionnel des intervenantes et intervenants scolaires de la province.

R : 32-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique le changement de l'appellation de la Maîtrise en éducation (administration scolaire) à Maîtrise en éducation (administration de l'éducation) ainsi que l'appellation de la Maîtrise en éducation (enseignement ressource) à Maîtrise en éducation (enseignement-ressource). »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

R : 33-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDUC6016 Rech. scientifique en éduc.; EDUC6017 Séminaire commun de maîtrise; EDUC6126 Leadership en éducation; EDUC6213/ETEV6213 Éducation environnementale; EDUC6221 Tendances nouvelles; EDUC6229 Modèles d'évaluation; EDUC6231 Stratégies cognitives; EDUC6233 Séminaire en didactique; EDUC6237 Bilinguisme et apprentissage; EDUC6244 Éducation à la citoyenneté; EDUC6246 Littérature et francisation; EDUC6248 Séminaires thématiques (cours à contenu variable); EDUC6421 Séminaire approfondi; EDUC6435 Programmation individualisée; EDUC6437 Inclusion scolaire; et EDUC6438 Enseignement-ressource. »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

**22. PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ÉDUCATION
(doc. 48/15-16) (suite)**

R : 34-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants :
EDUC6012 Méthodes quantitatives de rech; EDUC6013 Méthodes
qualitatives de rech; EDUC6021 Thèse; EDUC6112 Théories d'admin. en
éduc.; EDUC6123 Gestion scolaire milieu min.; EDUC6238 Apprentissage
et les TIC; EDUC6415 Actualisation des talents; EDUC6431 Évaluation
diagnostique; et EDUC6434 Rééducation orthopédagogique »*

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

R : 35-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :
EDUC6009 Mémoire; EDUC6014 Théories modernes de la mesure;
EDUC6020 Tendances nouvelles; EDUC6022 La relation éducative;
EDUC6024 Leadership en éducation; EDUC6026 Modèles d'évaluation;
EDUC6028 Stratégies cognitives; EDUC6240 Modèles du design
pédagogique; EDUC6242 Éducation à la citoyenneté; EDUC6430 L'élève
en difficulté; et EDUC6436 Enseignement ressource. »*

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

R : 36-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la
banque de cours ayant le sigle EDUC. »*

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

R : 37-CPR-160412

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les
modifications majeures proposées au profil des programmes de Maîtrise
en éducation (administration de l'éducation), de Maîtrise en éducation
(enseignement) et de Maîtrise en éducation (enseignement-ressource). »*

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

26. CLÔTURE

La séance du 12 avril est levée à 16 h 30.

La séance du 18 avril est levée à 16 h 30.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale